



Réunion du 3 février 2020

Président : M. Francis VIDRY : 06 14 47 88 16

RAPPEL IMPORTANT

Les clubs souhaitant un délégué, lors d'un match de coupe ou de championnat, doivent en faire la demande, obligatoirement par écrit.

Article 51 des Règlements du District : le District se réserve le droit, pour la régularité des rencontres, de désigner un délégué lorsqu'il le jugera utile, etc....

Match à risques, places en jeu, etc..., **après avis de la Commission de Prévention.**

SAMEDI 8 FEVRIER

- **FEMININES U15 D1, à 14h30**

GROUPEMENT ABC 1 contre **FIRMINY PRAIRIES 1**

Délégué à la charge de la Commission de Prévention : **M. Patrick GADEYNE.**

- **CRITERIUM D4 POULE C, à 15h15**

CHATEAUNEUF – SE. SUC TERRENOIRE

Délégué à la charge de Se Suc Terrenoire : **M. Guy DEBLIQUIS.**